



Awala-Yalimapo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°26-11

Approuvant le projet d'exposition sur l'occupation amérindienne ancienne

Séance du 29/06/11 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 01/07/11
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 29/06/11

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 04 votants : 04

L'an deux mil onze, le vendredi premier juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en seconde séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIOUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint.

ABSENTS : Alexis TIOUKA, 4^{ème} Adjoint ; Les conseillers : Alain GIPET - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU - Laëtitia TIOUKA - Loick PAUL

SECRETARE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire expose : Qu'un programme de prospections archéologiques est en cours depuis début 2010 sur la commune. Plusieurs découvertes ont eu lieu cette même année et méritent d'être valorisées et présenter ainsi aux habitants les premières données de l'histoire amérindienne de la région.

Les sépultures de Yalimapo qui ont fourni des urnes complètes, des lames de haches, des perles et d'autres types de récipients méritent d'être présentées au public.

L'exposition reprendrait les pièces les plus remarquables, accompagnées de panneaux explicatifs et de documents iconographiques, et exposée de façon permanente dans un lieu facile d'accès en attendant la réalisation de la Maison de l'estuaire prévue en 2014.

Cette exposition pourra être inaugurée lors des Journées Européennes du Patrimoine, les 17 et 18 septembre 2011.

- **Contenu de l'exposition :** L'exposition comprend une introduction et 3 séquences combinant 1 panneau et 1 ou 2 vitrines. Au total, l'exposition contient 4 panneaux (avec environ 10 documents iconographiques + titres + 8 textes entre 500 et 2000 signes), 13 objets (avec 10 cartels de 200 signes au maximum).
- **Lieu d'exposition :** Si permanente, le lieu doit être dégagé et facile d'accès (10 m²).
- **Edition d'un livret :** Un livret de 4 pages reprenant les panneaux pour que les visiteurs puissent conserver les photographies et les données fournies par l'exposition (250 exemplaires).
- **Proposition de plan de financement :**

LEADER :	8 600 €
Commune :	1 400 €
Total :	10 000 €

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.

Le Conseil municipal, Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,



Après avoir délibéré ;

Approuve le projet d'exposition de l'occupation amérindienne ancienne du territoire de Awala-Yalimapo.

Arrête le coût du projet à 10 000 €

Adopte le plan de financement prévisionnel tel qu'établi ci-dessus.

Sollicite l'aide financière du partenaire comme indiquée dans le plan ci-dessus. Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits en tant que de besoin en dépenses et en recettes à des budgets en cours et suivants.

Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire et à signer tout acte y afférent.

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA